

LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

Agent de Police Municipale / Brigade de Jour

DEFINITION DU POSTE

CADRE D'EMPLOI : Agent de Police municipale – Catégorie C

Type d'emploi : Poste permanent à temps complet

POSITION DANS L'ORGANIGRAMME :

- Rattaché.e à la Direction Générale des Services à la Population
- Sous la responsabilité hiérarchique directe du Chef de service PM

RECRUTEMENT :

- Par voie statutaire ou détachement

REMUNERATION STATUTAIRE

CONDITIONS D'EXERCICE

TEMPS DE TRAVAIL :

- **Semaine de 35h réparties sur 2 semaines en 3 jours et 4 jours.**
- Semaine 1 : Mardi, Vendredi, Samedi – Dimanche sur volontariat en heures supplémentaires et selon besoin de service
- Semaine 2 : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi
- **Horaires : 07h00 - 17h00 en journée** (ajustables en fonction des besoins opérationnels).

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Permis B obligatoire
- Formations statutaires (FCO -FIA) obligatoires à jour ou en cours –
- Agent armé en catégorie B1-B8*et D2 : Formation à ce type d'armement souhaitée.
- Services exceptionnels en fonction des besoins.
- Astreinte rémunérée
- Interventions en extérieur par tous les temps.
- Travail en uniforme réglementaire.
- Participation à des exercices.

AVANTAGES :

- Régime indemnitaire
- Prime annuelle
- Participation employeur aux frais de transport, mutuelles santé et prévoyance labellisées
- Adhésion au C.N.A.S.
- Restaurant inter entreprise
- Séances de sport QVT

CONTEXTE

La ville de Châtillon, 38 000 habitants, située dans les Hauts-de-Seine à 3 km de Paris est membre de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris.

Territoire attractif et dynamique, en proximité immédiate du cœur économique de Paris, la ville de Châtillon est en plein essor grâce à son développement et à l'aménagement de son territoire. Desservie par le tramway (T6) ou le métro (ligne 13), la ville a développé de nombreux services pour sa population.

Le service de la Police Municipale de la ville de Châtillon est composé de brigades de jour et de brigades de soirée ayant pour mission de mettre en œuvre la Politique Publique Locale en matière de sécurité et de prévention.

MISSIONS PRINCIPALES

- Maintenir le bon ordre, la tranquillité, la sécurité, et la salubrité publiques
- Assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal.
- Surveiller les bâtiments communaux (Mairie, écoles, équipements culturels et sportifs, etc...)
- Surveiller les manifestations, marchés, lieux de cultes ...
- Assurer une présence dissuasive pour prévenir les incivilités.
- Veiller au respect des arrêtés municipaux.
- Mener des actions de prévention auprès de la population (jeunes publics, seniors, etc ...)
- Assurer les opérations tranquillité vacances (surveillance, sécurisation).
- Relever les infractions conformément aux prérogatives légales.
- Etablir un lien constant avec la population, commerçants, les bailleurs ...
- Veiller à la propreté urbaine (déjections canines, mégots, déchets).
- Participer aux dispositifs d'urgence (évacuations, sécurité lors de catastrophes).
- Participer aux opérations conjointes (Police Nationale, RATP/GPSR ...)
- Relever les infractions conformément aux prérogatives légales.
- Constater les infractions liées aux polices spéciales
- Lutter contre la vente à la sauvette (surveillance, interpellation, verbalisation)
- Seconder les officiers de Police Judiciaire dans leur fonction (Mission conjointe, etc ...)
- Intervenir et interpellier dans le cadre de flagrant délit
- Rédiger et transmettre des écrits administratifs et judiciaires

PROFIL

- Titulaires Concours Police Municipale
- Militaires bénéficiant d'un détachement
- Qualités relationnelles et rédactionnelles
- Maîtrise du Pack Office + progiciel Municipal WEB
- Bonne connaissance du terrain
- Connaissance du code de la route et des décrets d'application
- Maîtrise et gestion des situations d'urgence
- Bonne condition physique
- Comportement et tenue exemplaires
- Disponible